



Remboursement ou avoir en cas de non fonctionnement

Par Annie18

Bonjour

En novembre 2016 j'ai acheté un TV Polaroid en promotion chez But.

Il n'a jamais bien fonctionné et il a fallu que j'adapte un décodeur TNT alors qu'il est censé être inclus dans l'appareil
Maintenant l'écran est rouge scintillant

Je l'ai donc rapporté au magasin où surprise Polaroid ne pourrait pas le réparer car cela coûterait plus cher que le prix de l'appareil.

Je souhaitais un remboursement mais But à refusé et m'a fait un avoir d'office.

Quels sont mes droits en la matière ?

Merci pour vos réponses.

Par janus2

Bonjour,

L'appareil est-il encore garanti (2 ans pour la garantie légale de conformité) ?

Si oui, vous demandez l'application de cette garantie. Vous pouvez demander la réparation ou le remplacement (le vendeur peut choisir le moins cher des deux pour lui). Si c'est impossible (bien non réparable et plus de disponibilité en neuf), vous pouvez choisir le remboursement intégral en rendant l'appareil ou le remboursement partiel en le conservant.

En aucun cas l'avoir ne fait partie de cette procédure...